Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/11/2025 - 29875 - 2006 B 00134 - 487 919 631 - ABG

A.B.G
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 €
Siège social : 13 ZONE DE MARLY
91410 CORBREUSE
R.C.S. : EVRY 487 919 631 00027
****

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 21 NOV. 2025
Numéro : 29875

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 30 juin à seize heures, les associés de la société à responsabilité limitée A.B.G au capital de 8.000,00 Euros se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social : 13 Zone de Marly - 91410 CORBREUSE sur convocation faite par la gérance.

Etaient présents :

- Madame BELDI Ingrid	1 parts sociales
- Monsieur Ramdane BELDI , titulaire de:	99 parts sociales
Total :	100 parts sociales

100 parts sur les 100 composant le capital social étant représentées, l'assemblée peut valablement prendre toute décision.

L'assemblée est présidée par Monsieur BELDI Ramdane, associé–gérant.

L'assemblée n'étant saisie que de résolution de caractère ordinaire peut donc valablement délibérer.
Le président dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'associé :

- le rapport spécial de gérance sur les conventions visées à l'article 223.19 du nouveau code de commerce.
- le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- l'inventaire au 31 décembre 2024 ;
- les comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexes arrêtés à la même date
- le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée

Le président rappelle que les associés sont réunis en Assemblées Générale Ordinaire afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour dont il donne lecture et qui est ainsi conçu :

-Rapport spécial de gérance dur les conventions vises à l'article 223.19 du nouveau code de commerce.
-Rapport de gestion de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31. Décembre 2024 ;
-Approbation de ces comptes et du rapport de gestion ;
-Affectation du résultat de l'exercice clos le 31. Décembre 2024 ;
-Quitus de sa gestion à la gérance ;
-Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que du rapport spécial.

La discussion est déclarée être ouverte

Après divers échanges de vues, et la discussion générale étant close, le président met successivement aux voix,
Les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour :

JB RB

PREMIERE RESOLUTION : Communication des documents présentés aux associés.
****

L'assemblée générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont été bien respectées et, notamment, la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée et de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
****

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conclusions sur lesquelles il porte. Chacune de ces conventions a été soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part le ou les associés intéressés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des documents présentés à l'assemblée générale.
****

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve ledit rapport, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 5569 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation du résultat.
****

L'assemblée générale approuve les propositions de la gérance et, conformément aux dispositions statutaires, décide d'affecter ce résultat (bénéfice) de la façon suivante :

- Déficit de l'exercice.....5569 €
- En totalité en report à nouveau .... 5569 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : Quitus à la gérance.
****

L'assemblée générale donne quitus entier à la gérance pour l'exercice 2024 de l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : Rémunération du mandat social.
****

L'assemblée générale approuve les rémunérations brutes perçues par le gérant Monsieur BELDI Ramdane au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 soit la somme de 58000 euros – cinquante huit mille euros

RB

Monsieur BELDI Ramdane, ayant droit en outre, au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation, sur justificatifs et à la prise en compte par la société de leurs cotisations sociales personnelles en qualité d'exploitant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : Charges non déductibles
****

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

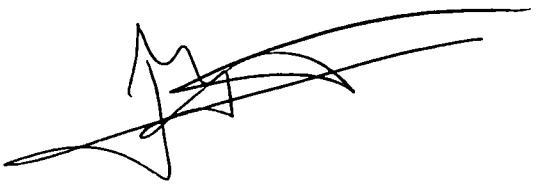
HUITIEME RESOLUTION : Charges non déductibles
****

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales partout où besoin sera.

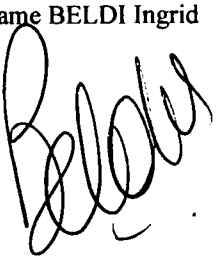
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par la gérance et les Associés présents.

Monsieur BELDI Ramdane



Madame BELDI Ingrid



JB AB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

N° 2065-SD
2025
cerfa
N° 11084*26
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
EARL ABC	
SIRET 4 8 7 9 1 9 6 3 1 0 0 0 2 7	Mél : iv.beldi@orange.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
13 rue de marly 91410 CORBREUSE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	5 569
Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 *quindecies*)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A		Autres dispositifs	
France ruralités revitalisation FRR, 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *aexdecies*		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur product.f, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, indication du logiciel utilisé	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : Lieu :
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire:
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ Prestataire :	Signature :

EBP Informatique 2025

Conforme à l'original

BB AG

2025

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 *bis*-SD

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2025

Cocher la case si néant ☐

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				*Total (a à h)*		

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (6)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (7)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

EBP Informatique 2025

JB RB

2025

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 07

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	ABG	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	13 rue de marly 91410 CORBREUSE	

SIRET 4 8 7 9 1 9 6 3 1 0 0 0 2 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le 3 1 | 1 2 | 2 0 2 4

ACTIF

			Brut 1	Amortissements – Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	35 785	030 033 491	2 294
	Immobilisations financières * (1)	040	7 660	042	7 660
	Total I (5)	044	43 444	048 033 491	9 953
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	52 273	052	52 273
	STOCKS — Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	12 556	070	12 556
	Créances (2) — Autres * (3)	072	8 979	074	8 979
	Valeurs mobilières de placement	080	35 000	082	35 000
	Disponibilités	084	20 314	086	20 314
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	129 122	098	129 122
	Total général (I + II)	110	172 566	112 033 491	139 075

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	800
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132	
	Report à nouveau	134	95 508
	Résultat de l'exercice	136	(5 569)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	98 739
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	33 374
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 1 241)	172	6 759
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	203
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	40 336
	Total général (I + II + III)	180	139 075

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	54 001
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	1 669		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2025

SB RB

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL ABC — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31 12 2024

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
Production vendue	Biens		215		214	
	Services *		217		218	535 563
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	(1 727)
Production immobilisée *					224	
Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230	10
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	533 846

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises) *				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	128 154
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : 7...346.. - immobilier : .....)				242	135 911
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243	2 593	)	244	10 410
Rémunérations du personnel *				250	163 579
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	101 781
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		)	254	1 557
Dotations aux provisions				256	
Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	306
Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	541 697

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(7 851)
Produits financiers (III)	280				Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)						290	3 008
Charges exceptionnelles (VI) : dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) *	347					300	726
Charges exceptionnelles (VI) : dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) *	348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(5 569)

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314 : 5 569

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
Provisions non déductibles *						322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)						324	
Divers * dont intérêts excédentaires des comptes-courants d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248		330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) *	249		)	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies A)	987		342	
			JEI (44 sexies A)	989			
ZRD (44 terdecies) *	127		ZRR (44 quindecies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) *	991		France Ruralités Revitalisation (FRR) – art. 44 quindecies A *	181			
ZFANG (44 quaterdecies) *	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
BUD (44 sexdecies) *	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) *	993			
Dont divers : Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655			
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643			
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645			
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647			
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648			
Dont divers : Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
Dont divers : Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2			352	354 : 5 569
Déficits : Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
Déficits : Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :				380
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2			370	372 : 5 569

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2025

RB

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL ABC**

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS – ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442	12 502	444		446	12 502	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452	4 093	454		456	4 093	
	Matériel de transport	460		462	18 275	464		466	18 275	
	Autres immobilisations corporelles	470		472	916	474		476	916	
Immobilisations financières		480		482	18 216	484	10 557	486	7 660	
TOTAL		490		492	54 001	494	10 557	496	43 444	

II AMORTISSEMENTS – IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	11 244	532	622	534		536	11 866
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 195	542	240	544		546	2 435
	Matériel de transport	550	17 580	552	695	554		556	18 275
	Autres immobilisations corporelles	560	916	562		564		566	916
TOTAL		570	31 935	572	1 557	574		576	33 491

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values : Court terme*	Long terme : 19 % ⑤	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑥	Long terme : 0 % ⑦
	①	②	③	④	⑧			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					598	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EBP Informatique 2025

RB

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise ABG _____ — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés	983				
Déficits reportables	984				
Déficits de l'exercice	860	5 569			
Total des déficits restant à reporter	870	5 569			

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	2 579	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	25 142	380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374 — 45 761
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 — 33 040
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice *				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

EBP Informatique 2025

1or EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2033-E-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABG

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024

Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	535 563
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	535 563
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	10
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	10
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	128 154
Variation négative des stocks		145	1 727
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	117 985
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	306
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	248 172
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	287 401
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF		117	287 401

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	☒			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	535 563	Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	0 1 0 1 2 0 2 4	016	3 1 1 2 2 0 2 4	
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

EBP Informatique 2025

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

⑥ **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant ☐*

Exercice clos le 31/12/2024 SIREN 487 919 631

Dénomination de l'entreprise ABG

Adresse (voie) 13 rue de marly

Code postal 91410 Ville CORBREUSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	99
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1.00	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	99.00

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom de famille BELDI | Prénom(s) RAMDANE | Nom d'usage | % de détention 99.00 | Nb de parts ou actions 99

Naissance : Date 20/10/1973 | N° Département 99 | Commune MAARTAS | Pays DZ

Adresse : N° 10 | Voie RESIDENCE VALBOIS | Code postal 78730 | Commune PONTHEVRAD | Pays FR

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2025

AB A3

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant ☒*

Exercice clos le 31/12/2024 SIREN 487919631

Dénomination de l'entreprise ABG

Adresse (voie) 13 rue de marly

Code postal 91410 Ville CORBREUSE

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	905		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Voie			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Voie			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2025

SB RB